APPEL A SOUSCRIPTION ET DON

pour reconstruire une bergerie en bois de 1869

"Le Courtiou des Matruques" (St AUBIN de MEDOC)

La Fondation du Patrimoine, le Conservatoire des Races d'Aquitaine et la Mairie de St Aubin de Médoc lancent un appel à souscription pour financer la reconstruction et restauration d'une ancienne bergerie en bois (courtiou) avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Gironde et du Crédit Agricole d'Aguitaine.





Pour sauver cette ancienne bergerie de l'abandon et de la démolition, elle sera prochainement restaurée et installée dans une clairière au milieu de vieux chênes centenaires. Elle accueillera le troupeau de 400 moutons de race landaise qui entretient les forêts communales et espaces naturels sur les communes de St Aubin de Médoc, Salaunes et Avensan depuis plusieurs années. Au printemps, moutons et chèvres partent en transhumance sur les pistes forestières pour rejoindre Andernos et Arès sur le Bassin d'Arcachon et reviennent à l'automne.





Nous avons besoin de votre aide pour réaliser ce projet. Faites un don à la Fondation du Patrimoine. Les dons sont déductibles des impôts.

www.fondation-patrimoine.org/15801 www.racesaquitaine.fr













COMMENT FAIRE UN DON?

Par Internet*:

Pour faire un don en ligne, rendez-vous sur la page consacrée à la bergerie des Matruques sur notre site Internet (paiement en ligne sécurisé):

www.fondation-patrimoine.org/15801

Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet!



L'installation d'une application gratuite QR Code est requise.

Par courrier*:

► Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Bergerie des Matruques » à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine Aquitaine 7 rue Fénelon - 33000 Bordeaux

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

*Un reçu fiscal vous sera automatiquement envoyé



Le bâtiment à remonter est une bergerie en bois traditionnelle des landes de Gironde dénommée "courtiou". Les bergeries du Médoc et de Bordelais, plus basses au sol que celles du sud Gironde et Landes, sont également plus rares. Elles étaient autrefois utilisées par les troupeaux de moutons et les bergers sur leur parcours itinérant. Isolé au milieu d'une lande ouverte à perte de vue ou entouré de chênes séculaires, le courtiou était un élément marquant du paysage de la lande. Ils ont aujourd'hui presque tous disparus, subissant successivement l'extinction des troupeaux de moutons, les grands incendies de forêts et la démolition suite à leur abandon.

Remontage d'une bergerie à Saint-Aubin-de-Médoc

Le projet a pour ambition de conserver l'un des rares courtious du Médoc qui a survécu. Très dégradé depuis l'effondrement d'une partie de la toiture, il est menacé à brève échéance et sa restauration est une urgence.

La date du 19 mars 1869 est gravée sur l'une des poutres faîtières mais son origine est peut être plus ancienne. Construit en bois de chêne et de pin assemblés, le courtiou est démontable. Il a ainsi été déplacé au début du XXème siècle pour les besoins du pastoralisme.

Il sera déplacé à nouveau et restauré non loin, sur un airial. Cette restauration sera au cœur d'un projet original permettant, outre le sauvetage de ce patrimoine historique, de relancer l'élevage du mouton landais, race aujourd'hui menacée de disparition. Ainsi, la bergerie retrouvera sa fonction originelle : elle accompagnera le retour du pastoralisme et de l'élevage en forêt et sous-bois de pins.

La commune de Saint-Aubin-de-Médoc soutient le projet et met à disposition le terrain pour recevoir le courtiou. Les communes voisines de Salaunes et Avensan sont également partenaires du projet.



BON DE SOUSCRIPTION

☐ Oui, je fais un don pour aider au remontage de la bergerie des Matruques sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc (33)

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

* La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable** (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).
- soit de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €)**

(exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

(**sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

<u>(sauf entreprises ayant travaillé sur le chant</u> i	er de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).
Je souhaite bénéficier d'u	ne économie d'impôt au titre de :
☐ l'impôt sur le revenu	☐ l'impôt de solidarité sur la fortune ☐ l'impôt sur les sociétés
NOM ou SOCIETE :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
Les informations recueillies sont nécessaires à l	a gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du

Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre 🗆.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt de Solidarité sur la Fortune à 3% du montant des autres dons.